



Période d'essai et avenant periode probatoire

Par sandrah

Bonjour,

Je viens de conclure un CDI avec une periode d'essai de deux mois. L'employeur a ajouté un avenant mentionnant une periode probatoire de 4 mois renouvelable. Sachant que je suis nouvelle dans l'entreprise sachant que j'ai fait une semaine probatoire non rémunérée avant cet embauche.

L'employeur peut il signer un CDI avec deux mois d'essai ainsi qu'un avenant pour une periode probatoire de 4 mois renouvelable?

Merci pour vos reponses car je suis un peu dépourvue face a cette situation.